



ENVIRONNEMENT



Eau : la Dordogne accélère son adaptation au changement climatique

Le Département, l'Etat, l'Agence Technique Départementale, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, et la Banque des territoires, ont signé mardi 2 septembre un Contrat de Progrès Dordogne, destiné à renforcer une gestion équilibrée et durable de l'eau dans le département pour la période 2026-2030.

Publié le 02 septembre 2026

Face à des ressources en eau de plus en plus fragiles et à la répétition des épisodes de sécheresse, la Dordogne se mobilise pour mieux anticiper les effets du changement climatique.

C'est la raison pour laquelle un contrat de progrès pour l'eau a été signé mardi 2 septembre à Miallet entre le Département, l'Etat, l'Agence Technique Départementale, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, et la Banque des territoires.

Ce contrat porte une ambition commune : concilier les besoins des territoires et des activités économiques avec la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques, en intégrant dès aujourd'hui les impacts actuels et futurs du changement climatique.

2026 rappelle l'urgence d'agir

Les épisodes de sécheresse qui ont marqué la Dordogne en 2026 illustrent une réalité désormais incontournable : la gestion de l'eau ne peut plus être pensée uniquement en réaction aux crises.

Avec le changement climatique, les périodes de tension sur la ressource en période d'étiage sont appelées à devenir plus fréquentes et plus longues. Dans le même temps, les précipitations se feront plus intenses et plus violentes en période hivernale. L'enjeu est donc de préparer les territoires pour s'adapter à ce nouveau paradigme, tout en sécurisant les usages essentiels, l'activité économique et les milieux aquatiques.

Le Contrat de Progrès traduit cette évolution de méthode : anticiper, économiser, mieux partager et sécuriser la ressource plutôt que subir les situations de crise.

La sécheresse nous rappelle que l'eau est une ressource stratégique pour la Dordogne.

Ce Contrat de Progrès permet de passer d'une gestion de crise à une véritable politique structurelle d'adaptation.

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/eau-la-dordogne-accelere-son-adaptation-au-changement-climatique-22334385?>

Agir sur tous les leviers de l'adaptation

Le Contrat de Progrès s'appuie sur plusieurs axes d'actions complémentaires.

Mieux gérer, sécuriser la quantité d'eau et développer la sobriété constitue l'un des volets majeurs : La question du soutien des étiages est particulièrement stratégique. Le barrage de Miallet, d'une capacité de stockage de 5 millions de m³, contribue par exemple au soutien des débits de la rivière Dronne. Cependant, les projections montrent que les infrastructures existantes ne suffiront pas, à elles seules, à répondre aux défis futurs. Le contrat mentionne notamment la mise en œuvre du Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) de l'Isle, les actions portées par le Département portant sur les économies d'eau dans les bâtiments départementaux et la réflexion en cours sur des solutions de stockage de l'eau. Une étude de faisabilité d'une retenue structurante sur l'Isle est d'ailleurs engagée en ce sens.

Le contrat prévoit également de mieux gérer les eaux souterraines, à l'échelle interdépartementale, notamment pour les ressources de l'Agenais-Périgord-Quercy, du Turonien et de l'Éocène. L'objectif est de faire émerger une gouvernance adaptée à la gestion des nappes profondes et de disposer, à terme, d'outils de gestion permettant d'anticiper les éventuelles tensions sur ces ressources.

La sécurisation de l'eau potable constitue un autre axe essentiel. L'engagement de travaux structurants pour répondre aux problématiques de qualité, de sécurisation quantitative ou d'improtégeabilité de certaines ressources sont prévus. Le Département s'engage avec les acteurs dans l'animation du schéma départemental de la ressource en eau.

La lutte contre les pollutions domestiques est une priorité du contrat : Accompagnement des acteurs de l'assainissement non collectif et collectif, soutien et suivi des mises aux normes des stations d'épuration prioritaires, surveillance et contrôles des installations existantes, animation spécifique des établissements touristiques, accompagnement financier des propriétaires pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif dans le cadre de la politique de l'habitat, amélioration des systèmes d'assainissement des sites départementaux... Le Département et l'ATD (organisme mutualisé d'ingénierie entre les collectivités et le Département) accompagnent les collectivités bien au-delà de l'assistance technique, notamment dans les domaines de la planification, l'organisation et la structuration.

La promotion de la gestion intégrée des eaux pluviales permet enfin d'accompagner les collectivités pour désimperméabiliser et revégétaliser les zones urbaines permettant ainsi de limiter le ruissellement et créer des îlots de fraîcheur, le Département s'engage notamment dans ce cadre dans des opérations de désimperméabilisation des cours des collèges tandis que l'ATD offre un appui en ingénierie.

Préserver les rivières pour mieux résister aux sécheresses, mieux connaître les milieux

L'adaptation ne concerne pas seulement la disponibilité de l'eau pour les usages humains. La résilience des milieux aquatiques est une condition de la résilience des territoires.

Le Contrat de Progrès prévoit ainsi de poursuivre l'accompagnement des structures en charge de la gestion des milieux aquatiques par la direction de l'environnement du Département et de renforcer les actions de restauration des rivières, des zones humides et des milieux naturels. Le Département poursuivra également ses actions de connaissance à travers son réseau de surveillance des eaux superficielles, souterraines ainsi que les profils de baignade des plans d'eau <https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/eau-la-dordogne-accelere-son-adaptation-au-changement-climatique-22334385?>

départementaux.

Une nouvelle étape pour la politique de l'eau en Dordogne

Au-delà des opérations qu'il accompagne, le Contrat de Progrès marque donc un changement d'approche : faire de l'adaptation au changement climatique un fil conducteur de la politique de l'eau dans le département.

Il s'agit de mieux coordonner les acteurs, de favoriser une gestion à l'échelle des bassins versants, et d'apporter un appui technique aux collectivités afin de leur donner les moyens d'agir dans la durée.

Cette démarche s'inscrit également dans une volonté de renforcer la gestion territoriale de l'eau, notamment à travers la promotion des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et des contrats de progrès territoriaux de la Dronne et du Bergeracois.

Enfin, cette politique de l'eau est un maillon de la politique plus globale de lutte contre le changement climatique dont un exemple est la conduite, par le Département, aux côtés de l'ADEME et l'État, d'un contrat de chaleur renouvelable en Périgord qui bénéficie aux collectivités mais également à des privés tels que des entreprises, des associations, des hébergeurs touristiques. Les projets bénéficient d'aides techniques et financières et participent à la transition énergétique du département qui est engagé dans un plan de transition visant à diminuer ses émissions de gaz à effet de serre.

Avec ce Contrat de Progrès, les partenaires signataires font le choix d'anticiper plutôt que de subir : parce que l'eau disponible demain se prépare dès aujourd'hui.